

Politique de la Ville

REF : DDLPV2015002

Signataire : MB/MR/ACD

Séance du Conseil Municipal du 09/07/2015

RAPPORTEUR : Boualem BENKHELOUF

OBJET : Présentation et signature du volet stratégique du contrat de ville de Plaine Commune 2015-2020

EXPOSE :

Dans le cadre de la **loi Lamy** de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, Plaine Commune s'est engagée dans l'élaboration d'un contrat de ville pour la **période 2015-2020**.

La nouvelle politique de la ville est fondée sur la **refonte de la géographie prioritaire** – basée sur le critère unique de la concentration de la population à bas revenu (revenu fiscal médian inférieur à 60% du revenu fiscal médian de référence soit 12 800€ / an pour l'unité urbaine de Paris). Les quartiers retenus pour Plaine Commune représentent 268 660 personnes soit près de **deux tiers de la population du territoire** (66%).

Document cadre pour les cinq ans à venir, le contrat de ville a vocation à **s'articuler avec l'ensemble des politiques publiques, en cohérence avec les grandes orientations du projet de territoire de Plaine Commune**, définies dans l'ensemble des documents de planification (schéma de cohérence territoriale (SCOT) et PLH (2016-2021), en cours de révision) et réaffirmées par le Contrat de Développement Territorial. Le contrat de ville prolonge également la dynamique engagée dans l'Agenda 21.

Enfin, la loi pose comme fondement du contrat de ville, l'**articulation entre droit commun et politique de la ville**, afin que cette dernière ne se substitue pas au droit commun. Ainsi, tout en gardant une focalisation sur les quartiers prioritaires, l'ampleur de la géographie prioritaire sur le territoire de Plaine Commune ainsi que la nécessaire articulation entre politique de la ville et droit commun invitent à élargir la lecture géographique des inégalités territoriales à l'ensemble de l'agglomération.

Devant l'ampleur de ces inégalités, le principal engagement du contrat de ville sur la période 2015 2020 est de **réduire de 50% les écarts de développement humain constatés entre le territoire de l'agglomération et la moyenne régionale**.

Afin de répondre à ces enjeux, Plaine Commune a fait le choix – tout en s'inscrivant dans les trois piliers définis par l'Etat que sont le cadre de vie et le renouvellement urbain, la cohésion sociale, l'emploi et le développement économique – de structurer le contrat de ville en **six thématiques essentielles pour chacune desquelles le rattrapage des écarts du droit commun doit s'opérer** : l'éducation ; l'emploi, l'insertion et le développement économique ; la santé ; l'habitat et le cadre de vie ; la tranquillité publique et la prévention de la délinquance ; l'animation sociale et la vie culturelle des quartiers. En plus des grandes valeurs qui guident le contrat – le mieux vivre des habitants, le faire ensemble et l'attractivité du territoire – une attention particulière a été portée aux jeunes, ainsi qu'aux enjeux de lutte contre les discriminations, et d'égalité hommes femmes.

La gouvernance du contrat de ville **articule approche thématique et approche territoriale**, dimension communautaire et dimension communale, ce qui se traduit par un co-portage de l'animation et du suivi du contrat de ville par l'agglomération et les villes. L'élaboration du contrat de ville s'est traduite par une forte démarche de **co-construction** associant l'ensemble des partenaires signataires du contrat de ville.

Afin de garantir l'opérationnalité et l'adaptabilité du contrat, le contrat de ville a été élaboré en deux temps :

- Le **niveau stratégique**, qui prévoit pour six ans les objectifs de l'action publique portés par l'ensemble des acteurs de la politique de la ville ;
- Le **niveau opérationnel** dont le cadre d'action a vocation à être revu annuellement par les partenaires.

Cette architecture permet de faire évoluer le contrat en tenant compte de l'annualité budgétaire mais également d'adapter le contrat en temps réel aux évolutions du territoire et à ses habitants, via les instances de participation en construction.

Pour élaborer le présent volet stratégique, un **travail de définition des grands axes stratégiques à l'échelle de l'agglomération**, a été mis en place dès l'été 2013 – Plaine Commune étant site préfigurateur – autour des six thématiques. Pilotés à l'échelle communautaire, ces groupes thématiques ont réuni l'ensemble des partenaires concernés à trois ou quatre reprises jusqu'au printemps 2014 pour un travail de diagnostic partagé et d'identification des axes d'intervention prioritaires pour le territoire. Ces travaux partenariaux ont donné lieu aux grands axes structurant le volet stratégique du contrat de ville.

La **participation des habitants et usagers étant au cœur des objectifs et de la gouvernance du présent contrat de ville**, la participation citoyenne a également été au cœur du processus d'élaboration, avec l'organisation de la conférence citoyenne du 27 septembre 2014 à laquelle ont participé 300 personnes – habitants, représentants d'associations, élus et agents des collectivités du territoire de l'intercommunalité, et autres acteurs de la politique de la ville. Cette journée a donné lieu à la formalisation d'un avis citoyen qui a contribué à faire évoluer certaines des priorités définies par les partenaires institutionnels. Cette première expérience de participation citoyenne a vocation à être amplifiée et relayée ensuite au sein des conseils citoyens dont la mise en œuvre, actuellement en phase de conception au sein de chaque ville, sera effective en septembre 2015.

Autant d'instances qui ont vocation à se pérenniser dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville, avec un pilotage renforcé par l'agglomération aux côtés de l'Etat, une fonction municipale réaffirmée et un rôle accru des habitants dans la définition des politiques et des projets qui les concernent.

Le volet stratégique présenté a été validé par l'ensemble des partenaires lors du comité de pilotage du 10 avril 2015. Sa validation par les instances municipales et communautaires doit donner lieu à sa **signature par l'Etat, Plaine Commune et les neuf Villes début juillet.**

Le volet opérationnel est en cours d'élaboration et devrait être finalisé en juin.

Les autres partenaires seront également amenés à signer le contrat de ville :

- le Conseil régional d'Ile-de-France ;
- le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;
- les bailleurs sociaux du territoire ;
- la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- la Chambre de Commerce et de l'Industrie.

La signature du contrat de ville – dès la signature du volet stratégique – doit donner lieu à :

- **L'application de la TVA à 5,5%** pour l'accession sociale à la propriété dans les quartiers prioritaires et 300 mètres autour ;
- **L'allocation des crédits spécifiques politique de la ville** pour financer les projets politique de la ville, les programmes de réussite éducative ainsi que les postes d'adulte-relais ;
- **L'abattement de 30% de la TFPB pour les bailleurs sociaux** en contrepartie d'une gestion urbaine de proximité renforcée ;
- Les **exonérations d'impôt sur les bénéfices pour les entreprises** répondant à certains critères et basées sur les Territoires entrepreneurs (ex ZFU) ;
- **L'amorce du rattrapage du droit commun sur le territoire sur l'ensemble des thématiques ciblées, avec l'affectation des moyens humains et financiers nécessaires à ce rattrapage.**

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le présent volet stratégique du contrat de ville.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 09 JUILLET 2015

Présents :..... 30

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 09 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 01 juillet 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, MM KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, MM BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, WOHLGROTH Antoine, Mmes MILLA Josiane, Thérèse MBONDO, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes FAGARD Alice, YONNET Evelyne, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, VANNIER Jean-Yves Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme GRARE Laurence
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. TLILI Mohamed Fathi
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme LEMOINE Sandrine
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme REDOUANE Wassila	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. BENKHELOUF Boualem
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme RABAH Hana	Représentée par :	Mme KOUAME Akoua Marie
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. LOGRE Benoit
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Excusées : Mmes DUCATTEAU Sylvie, LENOURY Nadia

Absents : M. PLEE Eric, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : Mme CHERET Magali

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la Démocratie
Locale et de la Politique de la Ville

Politique de la Ville

REF : DDLPV2015002

Signataire : MB/MR/ACD

**OBJET :Présentation et signature du volet stratégique du contrat de ville de Plaine
Commune 2015-2020**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ,

Considérant la loi Lamy de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février
2015 et l'avis du comité de pilotage du contrat de ville de Plaine Commune du 10 avril 2015,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le rapport présentant le volet stratégique du Contrat Ville – Plaine Commune
2015-2020

APPROUVE les axes stratégiques qui s'appuient sur les 3 piliers définis par l'Etat (cadre de
vie et le renouvellement urbain / cohésion sociale / emploi et le développement économique)
et qui s'articuleront autour de 6 orientations co-construites avec Plaine Commune, les 9 villes
de l'agglomération et les partenaires :

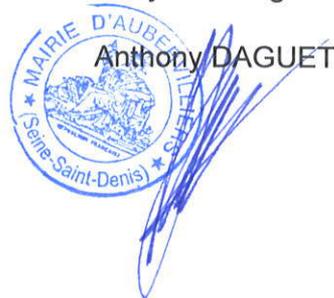
- **Orientation 1 : Axe Education** (Réduire de moitié les écarts constatés sur la
réussite scolaire et le décrochage scolaire dans l'ensemble des établissements entre
le territoire et la région Île-de France)
- **Orientation 2 : Axe Emploi, Insertion et développement économique** (Réduire
de moitié les écarts constatés du taux de chômage par rapport à la moyenne
régionale)
- **Orientation 3 : Axe Habitat et cadre de vie** (Améliorer le cadre de vie des habitants
et le vivre ensemble, notamment en diversifiant les fonctions, les types de logements
et les publics des quartiers prioritaires)
- **Orientation 4 : Axe Santé** (Améliorer le niveau de santé de la population dans son
ensemble en réduisant de moitié les écarts de santé entre le territoire et la région Île-
de-France)

- **Orientation 5 : Axe Tranquillité publique, sécurité et prévention de la délinquance** (Lutter contre les phénomènes qui favorisent la délinquance et qui altèrent la tranquillité des usagers et habitants du territoire)
- **Orientation 6 : Axe animation sociale et culturelle des quartiers** (Développer la citoyenneté et consolider les liens entre les habitants, les générations et les territoires)

AUTORISE le Maire à signer le volet stratégique du contrat de ville de Plaine Commune 2015-2020

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET



Reçu en préfecture le : 10/07/2015

Publié le : 10/07/2015

Certifié exécutoire le : 10/07/2015

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

